



Bulletin d'information
de la commune
de Soisy-sur-École

le trait d'union

n° 3 Janvier 2009

Meilleurs vœux 2009

Sommaire

Informations Pratiques

Editorial

Projets et Réalisations

*La Vie Sociale et Culturelle
à Soisy sur Ecole*

Une Page d'Histoire

Les Activités du CCAS

Environnement

La Vie Associative

Les Activités aux Réaux

*Extraits de comptes-rendus
de séances du Conseil Municipal*



Informations pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

Attention : nouveaux horaires

Matin

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h

Après-midi

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 13h30 à 18h
Mercredi et samedi
de 9h à 12h

Coordonnées

Tel : 01 64 98 00 01
Fax : 01 64 98 48 91
e-mail: mairie@soisysurecole.fr

Horaires des permanences municipales

Permanences des adjoints

Les mardis de 18 à 20 h, sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de Mairie et en précisant le sujet.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

NB : Les questions d'intérêt général déposées en Mairie feront l'objet d'une réponse dans un prochain bulletin.

Numéros d'Urgence

SAMU : 15

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie de Milly la Forêt :
17 ou 01 64 98 80 27

SOS médecins : 08 26 88 91 91

Centre Hospitalier Régional de Corbeil :
01 69 13 60 00

Médecin : 01 64 98 04 04

Pharmacie : 01 64 98 07 34

Enfance maltraitée : 119

Accueil des sans abris : 115

Gaz : GDF (sécurité dépannage)
0810 433 091

Electricité : SICAE (sécurité)
01 69 90 65 43

Taxi de Soisy : 06 81 26 60 26

Vol de cartes bancaires :
0892 699 292

Vol de chèquiers : 0892 683 208

Bibliothèque municipale

Du 6 janvier au 28 mars 2009
Horaires d'ouverture : de 9h à 12h
le mercredi et un samedi/2 (semaines impaires).

Club de l'amitié

Au foyer rural, 3, rue du Bois Net
Ts les jeudis de 14H à 17H30

Attention : nouveaux arrêtés FEUX :

► Les feux de déchets organiques sont interdits sur les terrains du 1^{er} avril au 30 septembre.

► Entre le 1^{er} octobre et le 30 mars, ils sont autorisés de 8h à 20h, tous les jours, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Ils ne doivent nuire en aucun cas au voisinage et n'être que très occasionnels.

RAPPEL : les feux de toutes natures sont rigoureusement interdits dans les bois.

BRUITS : L'usage des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses etc...est interdit sur tout le territoire de la commune :

► Du lundi au vendredi avant 8h et après 19h

► Le samedi avant 9h, de 12h à 14h et après 19h- Le dimanche et les jours fériés

Les services sociaux Adresses et numéros utiles

■ **CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Essonne** :
2, Impasse du Télégraphe 91013 Evry
0 820 25 91 20
www.caf.fr
www.caf-cplusimple.fr

■ **CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de l'Essonne** :
une seule adresse maintenant pour les envois, les renseignements, les formulaires :
CPAM 91040 Evry Cedex 3646
www.ameli.fr

■ **CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)** :
Information sur plate-forme de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf le 1^{er} jeudi de chaque mois
0 821 10 12 14 (0,12 €/mn)
www.retraite.cnav.fr

■ **ASSEDIC DU SUD-EST FRANCILIEN**
15 rue de Saclas 91150 Etampes
Antenne d'Etampes 3949
www.assedic.fr

■ **ANPE**
4 rue du Général Leclerc 91590 La Ferté Alais
01 64 57 71 10
Attention : regroupement de l'ASSEDIC et de l'ANPE en une seule administration à partir du 1 janvier 2009, et un seul numéro d'appel : 3949
www.pole-emploi.fr

■ **Agence pour les économies d'énergie en Essonne**
Maison de l'Economie et de l'Emploi
76 rue st Jacques 91150 Etampes
tel : 01 69 92 04 17
fax : 01 69 92 03 57

Choisis tes études

BTS - PRÉPAS
UNIVERSITÉS
ÉCOLES IUT

33^e Salon adrep
enseignement supérieur

Espace Champerret
Vendredi 30 janvier - Samedi 31 janvier 2009

www.adrep-infos.com

2009 Confiance et Solidarité ...



En ce début d'année, je souhaite que chacun d'entre vous puisse trouver épanouissement et sérénité dans son cadre de vie.

Après une fin d'année 2008 morose, j'espère sincèrement que 2009 sera meilleure, même si les temps s'annoncent difficiles.

La vie associative, la fraternité et la solidarité sont plus que jamais d'actualité ; s'intéresser aux autres, venir à leur secours en cas de besoin, respecter les différences, en un mot bien vivre ensemble.

Au printemps l'ouverture du Centre de Loisirs Intercommunal sera un lien très fort pour les enfants de nos communes.

C'est avec une ambition partagée pour notre village que nos élus commencent cette nouvelle année.

Avec enthousiasme et volontarisme, les membres du Conseil Municipal poursuivent les actions et les projets sur lesquels ils se sont engagés. Nous devons avancer ensemble avec vous.

Les élus, les membres du CCAS, le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2009.

Le Maire

Henri Boulat



Projets & réalisations

LA MUNICIPALITE AU SERVICE DES ECOLES

Une nouvelle



Cette année encore, la Municipalité a redoublé d'efforts pour que nos enfants puissent étudier dans les meilleures conditions possibles :

- ▶ Financement d'un bâtiment provisoire à la rentrée 2008 pour faire face à la création d'une quatrième classe en primaire (pour 1 ou 2 élèves dépassant le quota réglementaire, nous avons été tenus par l'Inspection Académique d'ouvrir cette classe supplémentaire).
- ▶ Renouvellement du mobilier scolaire
- ▶ Renouvellement du matériel informatique
- ▶ Sorties éducatives
- ▶ Distributions de jouets
- ▶ Classe de neige
- ▶ Solutions pour accueillir les enfants en cas de grève...

Tout n'est pas parfait bien entendu, mais nous sommes un petit village de la vallée de l'Ecole très convoité pour la qualité de ses équipements scolaires (cantine, garderie, études...).

Nous travaillons tous les jours pour améliorer les services rendus, pallier les difficultés ponctuelles, et développer les initiatives culturelles pour que nos écoles soient pilotes dans la région.

Cette année des conditions optimales pour étudier : 20 élèves par classe et du bon matériel !

Grand merci également aux équipes enseignantes et à tout le personnel assistant qui nous aident à avancer dans une ambiance agréable.

PROJET D'AMENAGEMENT DES RUES DE LA CROIX BUSSIÈRE ET DE MELUN

Des travaux dans la rue de la Croix Bussière seront mis en œuvre au premier semestre 2009 pour réaménager la voie de circulation avec modification des possibilités de stationnement. Les trottoirs seront élargis (sur la droite dans le sens de la circulation) afin de réduire la vitesse des automobiles et de sécuriser les déplacements des piétons notamment des parents, des enfants et des nourrices pour accéder à l'école.

Le projet d'aménagement de la route de Melun repose sur un principe similaire à celui en cours de réalisation Route de Corbeil (dispositif d'alternance de la circulation) : le but est de ralentir la vitesse excessive de circulation, à la fois pour l'entrée du village et pour sécuriser les passages piétons en direction de Saint-Germain-sur-Ecole.

NAISSANCE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN DE LA PERSONNE AGÉE A DOMICILE

Les études et les plans de notre Maison de l'aide à la personne sont en cours de réalisation.

Deux associations y seront hébergées :

- ▶ Association de soins à domicile.
- ▶ Association d'aide à la personne.

L'élaboration du permis de construire et son dépôt, nous permettent d'envisager le début des travaux dans le courant du 2ème trimestre 2009.

**classe
dans un cadre privilégié !**



CRÉATION DU SITE INTERNET

La commission communication travaille activement pour que notre bulletin soit bientôt sur le Net.

SIGNALISATION

La Commune a procédé, dans tout le village, au remplacement de tous les panneaux de signalisation vieillissants, endommagés ou ceux qui ne sont plus homologués. Tous les marquages au sol du village ont été retracés (STOP, passages piétons, ...) et un nouveau passage piétons a été créé devant l'abri bus de la Place de la Gare. Pour rappel, toutes les entrées de village sont dotées de panneaux de limitation de vitesse imposant une vitesse maximale de 30 Km/h dans tout le village. La vigilance de chacun contribue à la sécurité et au bien-être de tous. Si vous avez des remarques, des propositions ou suggestions concernant les projets et réalisations à venir ou en cours (comme l'aménagement provisoire Route de Corbeil), vous pouvez prendre rendez-vous en Mairie pour vous entretenir avec les adjoints au Maire (permanence tous les mardis de 18 à 20h).

Centre d'Incendie et de Secours (CIS)

du Val d'École

6 Présentation du Centre de secours

Établi sur les deux communes de Mondeville et Soisy sur École, le C.I.S. du Val d' École accueille 45 Sapeurs Pompiers, répartis pour moitié sur chaque centre. Neuf véhicules, couvrant différentes formes d'interventions telles que l'assistance à personne et la protection des biens, sont remisés dans nos structures.

Nous assurons principalement les secours sur les communes de Soisy sur École, Nainville les Roches, Dan-nemois, Saint Germain sur École, Videlles, Mondeville, le hameau de La Padole, Champcueil (centre), le hameau de Beauvais, de Louteville et l'autoroute A6.

Notre effectif journalier est de 11 sapeurs, de jour comme de nuit.



Exemples d'interventions en 2008 :

* Feu de chaumes

Une colonne de fumée a d'abord été signalée aux pompiers, qui se sont rendus rapidement sur les lieux. Compte tenu de l'importance et de la progression du feu, un Groupe d'Intervention Feu de Forêt (GIFF) a été mobilisé, soit 25 hommes

répartis dans divers moyens de secours, et avec le concours d'engins de Ballancourt et de Milly-la-Fôret. Dans le même temps, depuis sa moissonneuse, un agriculteur qui avait également constaté la colonne de fumée, a apporté son aide aux équipes de secours : il a contribué à établir un sillon coupe feu, soit une bande de terrain travaillée avec une déchaumeuse qui retourne et mêle ensemble la paille, le chaume et la terre.

Naissances

Valentine SAURIOT, née le 22 août 2008 à Melun
Axel LUGAND-LARQUET, né le 4 décembre 2008 à Orsay

Décès

Madame Huguette SOUCHET épouse VOLVEY, le 10 juillet 2008
Monsieur Michel AUGÉY, le 15 août 2008
Madame Mathilda VEKERMANS épouse BOULAT, le 23 août 2008
Madame Marguerite BONNET épouse COLLET, le 20 septembre 2008
Madame Marie Christine GALLIC épouse BOTTY, le 30 octobre 2008
Madame Madeleine LEMIERE épouse ISNARD, le 2 janvier 2009





Le feu s'est propagé rapidement à proximité immédiate de maisons d'habitation. Pour protéger le village, une lance queue de carpe a été déployée depuis un fourgon, relié à l'une des nouvelles bornes incendie récemment installées dans le village. Le bilan : quatre à cinq hectares de chaumes (pois et blé) détruits par l'incendie et une personne prise en charge pour malaise suite à inhalation de fumées.

* Incident Gaz

Une équipe de Sapeurs Pompiers a accompagné la mise en sécurité à la suite d'un incident Gaz survenu Rue St Spire : une canalisation de gaz a été accidentellement touchée et légèrement ouverte par un engin de chantiers à l'occasion de travaux d'enfouissement. Rapidement, une forte odeur de gaz s'est propagée, prévenant d'une fuite et du danger potentiel. Une équipe secours de GDF Suez est également intervenue pour interrompre la circulation du gaz dans la canalisation touchée et procéder à la remise en état du réseau.

Jeunes Sapeurs Pompiers

Nos Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) sont au nombre de 24 et habitent pour la plupart les communes voisines.

Encadrés par des formateurs confirmés, vous pouvez être recrutés dès votre 12^{ème} année, vous pouvez accéder à une initiation, puis une formation qui vous permettra, dès l'âge de 17 ans de devenir Sapeur Pompier Volontaire. Vous participerez également aux cérémonies comme le 11 novembre, le 14 juillet ..., mais aussi à des compétitions sportives organisées pour l'ensemble des J.S.P. du département. Nous vous accueillons de 14h30 à 18h30 le Samedi pendant les périodes scolaires.

Appel à vocation

De tous âges et de tous milieux, l'effectif varie d'année en année allant quelque fois à la baisse. Une raison pour laquelle nous sommes sans cesse à la recherche de nouvelles recrues. A partir de 18 ans vous pouvez être formés au métier de Sapeur Pompier. Une bonne condition physique et des critères médicaux vous seront demandés.

Pour tout renseignement concernant les Sapeurs Pompiers Volontaires ou les Jeunes Sapeurs Pompiers, n'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous contacter, même pour une simple information, tous les soirs de 18h00 à 20h00 ou les samedis après-midi.

La prévention routière à Soisy sur Ecole

5 décembre 2008

La Municipalité a financé l'intervention de la Prévention Routière, Place de l'ancienne gare.

Chacun pouvait avant les fêtes et les départs en vacances, bénéficier du contrôle des éclairages et des éléments de sécurité de son véhicule.

Les utilisateurs de cette prestation, très satisfaits des conseils avisés qui leur ont été prodigués, sont en attente du renouvellement de l'opération.



La Fête de la Science, le 18 novembre 2008

8

L'École élémentaire de Soisy sur École a fêté la Science le mardi 18 novembre 2008.

Le Conseil Général de l'Essonne, en partenariat avec Artel 91 et en lien avec l'Inspection Académique de l'Essonne, a proposé des ateliers de vulgarisation scientifique aux quatre classes de l'École élémentaire. Le thème était une sensibilisation à la géologie.

De quoi est composée notre bonne vieille planète ? Solide, liquide, gaz ?

Quel est le fonctionnement d'un volcan ? Pourquoi la lave monte-t-elle à l'intérieur de la cheminée? Pourquoi coule-t-elle ou

ne coule-t-elle pas sur les flancs du volcan ? ...etc.

Autant de questions auxquelles a tenté de répondre l'animatrice de « Planète Science Ile de France », en fonction de l'âge des élèves et du savoir de chacun dans les classes, et en étroite collaboration avec l'enseignante de chaque niveau. Pari réussi, vu les mines réjouies et l'intérêt porté aux petites manipulations scientifiques toutes simples mais très pertinentes, illustrant le thème.

Cette heureuse initiative ne demande qu'à être renouvelée...pourquoi pas localement, les thèmes sont nombreux.



Bibliothèque

Savez-vous que la bibliothèque compte quelques 6 600 livres tous genres confondus ?

Tous les lecteurs, grands et petits, peuvent ainsi trouver un ouvrage à emprunter et à dévorer !

Si les enfants viennent régulièrement à la bibliothèque, nous invitons les adultes à venir, plus nombreux encore, découvrir les étagères de livres mis à leur disposition.

La bibliothèque se trouve dans le premier bâtiment à votre droite après l'entrée dans la cour de l'école élémentaire, au 1er étage.



L'école élémentaire au cirque Gruss le 12 décembre 2008



12h45 :

Départ de Soisy sur Ecole. Tout le monde est joyeux, Noël approche et nous allons au cirque !

14h 10 :

Tous les enfants sont là ? Alors le spectacle peut commencer.

La magie opère d'emblée avec les numéros animaliers : envoûtants tigres blancs, chiens fripons importunant les facteurs, éléphants et chevaux qui dansent...

Au cirque, tout est permis, et Miss Sky, suspendue dans les airs, nous ferait presque croire que la vie est possible à l'envers !

Le temps d'une bonne heure et demie, les numéros défilent sous

les cris, bon public, des enfants enthousiastes. Acrobates brésiliens au trampoline, clown golfeur, jongleuse chinoise, joueur de guitare électrique se métamorphosant en acrobate à l'élastique..., tout y est, sous l'œil attentif d'un véritable orchestre qui épouse les moindres faits et gestes des artistes depuis les hauteurs du chapiteau.

16h10 :

Nous quittons le monde fabuleux du cirque, et après le goûter festif des écoliers et de leurs maîtresses, offert tout comme le spectacle par la Municipalité, nous rentrons à Soisy dans un radieux brouhaha, des étoiles plein les yeux.

9



Arbre de Noël de l'École Maternelle

19 décembre 2008



10



Que du bonheur!

Journée d'émotions à la maternelle en ce jour du 19 décembre 2008.

- Un goûter de Noël pour mettre les enfants dans l'ambiance festive,
- Une surprise pour les parents, surprise organisée par les maîtresses, avec le chant choral des chérubins appliqués à chanter des morceaux choisis, pour illustrer la magie de Noël,
- Un moment d'excitation, porté à son paroxysme, avec la venue du

personnage central de cette fête: le Père Noël en personne arrive, il est chargé de cadeaux.

- Un dernier moment d'anxiété ou de fébrilité pour certains de nos petits : « il ne m'a pas oublié ? »

Non, personne n'a été oublié, notre maire avait adressé personnellement la liste de tous les enfants de notre école à cet illustre personnage.

Merci à tous les acteurs de cet événement d'avoir su donner de l'émerveillement à nos petits, et du plaisir aux grands.

Armistice du 11 novembre 1918 : Les 90 ans



Cérémonie émouvante que ce 11 novembre 2008 à Soisy sur Ecole !

L'Armistice du 11 novembre 1918 fêtait ses 90 ans cette année. Toute la France a redoublé d'efforts pour rendre hommage à ses poilus, aujourd'hui tous disparus. Le dernier d'entre-eux, Lazare Ponticelli, nous a quittés en mars 2008.

11h30 : Messe du souvenir à l'Eglise Saint Aignan.

12h30 : Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, l'Association des Anciens Combattants, la Brigade des Sapeurs Pompiers du Val d'École, la Section des Jeunes Sapeurs, les enfants de l'École accompagnés de leur institutrice et les habitants du village se sont rassemblés autour du Monument aux morts pour cet hommage vibrant. Discours généreux de Monsieur Henri Boulart et devoir de mémoire pour tous ceux qui sont tombés pour nous défendre.

Dépôt de gerbe au Monument, puis, défilé jusqu'au cimetière. Là, les enfants fleurissent de leurs ravissants bouquets les tombes des soldats morts pour la Patrie.

La fanfare de Villabé mandatée par la Municipalité pour l'occasion, accompagna toute la cérémonie et le défilé dans le village, jusqu'au foyer rural. La matinée s'y acheva comme de coutume par le verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Importants ces moments où petits et grands se rassemblent pour honorer les aînés, perpétuer l'Histoire et le devoir de Mémoire.





13 décembre 2008 Arc de Triomphe

Ravivage de la flamme

Notre Maire, le Conseil Municipal et deux porte-drapeaux de notre Commune ont assisté le 13 décembre 2008, à la cérémonie du ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris.

Durant cette cérémonie organisée par l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) et le Comité de la Flamme, Monsieur le Maire, a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe du Soldat Inconnu au nom de la Commune de Soisy sur Ecole, pour perpétuer le devoir de mémoire.

Ce geste du ravivage symbolique est accompli tous les soirs à 18h30, depuis 1923 sans interruption, pour commémorer le souvenir des hommes et soldats morts pour leur patrie.



11



Discours vibrant de Monsieur le Maire :



“ *Mesdames et Messieurs les représentants des Associations d'Anciens Combattants, Madame l'institutrice, Aux filles et garçons volontaires de notre école, Mesdames et Messieurs les élus municipaux, Mesdames, Messieurs,*

- Il y a aujourd'hui 90 ans, le 11 novembre 1918 à 11 heures, les clairons sonnaient le cessez-le-feu tout au long de la ligne de front, ...(message du 11 novembre de Monsieur Jean-Marie Bockel)
- ...la communauté nationale se retrouve dans toutes les communes de France autour des monuments aux morts. ***Notre commune elle-même a payé un lourd tribut à celle que nous pensions alors être la « Der des Der ». Ils avaient pour noms...(voir ci-contre). Ils étaient agriculteurs, palefreniers, boulangers, bourgeois ou ouvriers et devinrent soudainement artilleurs, fantassins, brancardiers.***
- ...Honorons le souvenir et la mémoire de tous les morts de la Grande Guerre, transmettons cet héritage sacré et douloureux aux jeunes générations.

Mes remerciements à toutes les personnes présentes, à la Compagnie des Sapeurs Pompiers et à la Fanfare de Villabé pour nous avoir accompagnés. ”

Une Page d'Histoire

Extrait de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 1928

12

Origine de la donation de Monsieur Gadin à la Mairie de Soisy sur Ecole en 1928

La famille Gadin avait acheté une maison Grand-Rue à Soisy en 1925.

Cette famille résidait usuellement à Paris près de la place Pigalle, où elle tenait un magasin de fournitures pour artistes peintres, et aussi une «Académie de peinture». Elle était donc très liée avec ce milieu, ce qui explique sans doute la nature du don fait à la Mairie de l'époque.

Le tableau de la salle du Conseil Municipal

Le tableau de la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Soisy sur Ecole évoque le « Défilé de la Victoire », c'est-à-dire le célèbre défilé militaire du 14 juillet 1919.

Il constitue un hommage symbolique à l'ensemble de l'Armée Française, représentée comme une marée humaine autour des Maréchaux Foch (en uniforme « bleu horizon ») et Joffre (en vareuse presque noire et culotte rouge), que l'on aperçoit à cheval côte à côte sous l'Arc de Triomphe ; mais ce n'est pas une vue du défilé tel qu'il eut réellement lieu.

DEPARTEMENT de SEINE ET OISE
ARRONDISSEMENT de CORBEIL
COMMUNE de SOISY-SUR-ÉCOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SOISY-SUR-ÉCOLE

Séance ordinaire du 4 Novembre 1928

L'an mil neuf cent vingt-huit, le quatre du mois de Novembre, à neuf heures d

Le Conseil municipal de la commune de SOISY-SUR-ÉCOLE, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Domest, Maire pour la session (1) ordinaire de novembre.

PRÉSENTS : MM. Domest, Francis, Dubois, Legrasse, Gruvi, Leroy, Bollaré F. et Nivélet

formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : MM. Briere et Ciel, excusés.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. Nivélet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président expose fait connaître à l'Assemblée qu'une magnifique toile "Le Défilé de la Victoire" a été offerte à la commune de Soisy-sur-Ecole par Monsieur Gadin qui en a assuré la mise en place sur l'un des parterres de la

OBJET :
Adresse de remerciements à M. Gadin

Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 12

Elle constitue le service de tout l'acte de la commune en vertu de la loi du 5 avril 1884.

EXEMPLE DE LA Mairie.

Paris, Imp. P. V. Dreyfus, 122, rue de Valenciennes.

de la salle de la Mairie

Il propose la vote d'une adresse de remerciements au générique donateur

Le Conseil


Considérant que la toile offerte est une œuvre de grande valeur qui commémorera une des glorieuses journées de la grande guerre et qu'elle constitue un très bel ornement de la salle commune.

Prière au nom de la population ses plus vifs remerciements à M. Gadin et décide qu'une copie de la présente délibération lui sera adressée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Pour copie conforme
Le Maire,
Domest





Un peu d'histoire

Ce défilé est entré dans l'Histoire à plus d'un titre :

- C'était le premier 14 juillet après l'Armistice du 11 novembre 1918 ; en outre le Traité de Versailles venait juste d'être signé, quelques jours avant (28 juin 1919).
- Les troupes passèrent sous l'Arc de Triomphe, où le tombeau du Soldat Inconnu n'existait pas encore ; les Champs-Élysées avaient été décorés de façon grandiose par les Beaux-Arts.
- La participation des troupes des armées Alliées, et des Etats amis nouvellement créés, y fut considérable (Etats Unis d'Amérique, Belgique, Grande Bretagne et son empire, Italie, Japon, Grèce, Portugal, Pologne, Roumanie, Serbie, Tchécoslovaquie...).
- La foule, innombrable, fit un triomphe inoubliable à ses héros : les « Poilus » et leurs chefs.

Dans le tableau, les Maréchaux Foch et Joffre sont situés au milieu de l'Armée Française, ce qui, (outre la disposition des troupes), est historiquement inexact ;

voici pourquoi :

L'armée comptait en 1919 trois Maréchaux de France : Joffre, Foch, et Pétain.

Joffre, commandant en chef de l'Armée Française en 1914, l'était resté jusqu'en décembre 1916 ; à cette date, il avait été remplacé par Ni-



velle, et fait Maréchal (pour les puristes : « élevé à la dignité de Maréchal de France »).

Pétain était à son tour devenu commandant en chef de l'Armée Française en mai 1917 (après Nivelle), et il l'était encore lors du défilé du 14 juillet 1919. Il avait été fait Maréchal en novembre 1918, après l'Armistice.

Foch, lui, n'avait jamais commandé directement l'Armée Française, mais il avait été nommé Généralissime de l'ensemble des armées alliées en mars 1918, et fait Maréchal en août 1918.

Les positions respectives de ces trois Maréchaux dans le défilé posaient donc des problèmes de préséance, qui furent ainsi résolus :

Foch et Joffre, précédés de mille grands blessés, ouvrirent côte à côte le défilé, suivis de l'Etat-Major interallié.

Joffre est facilement reconnaissable sur le tableau, car il avait revêtu l'ancienne tenue de 1914, (décrite plus haut), peut-être pour rappeler qu'en



ce début de guerre il avait gagné la bataille de la Marne, le « miracle » qui avait sauvé le pays une première fois.

Foch, lui, est en tenue « bleu horizon », utilisée dès le début de 1915.

Puis défilèrent, par ordre alphabétique, toutes les troupes représentant les armées alliées.

Enfin, emmenée par Pétain, attendue par tous, vint l'Armée Française, qui clôtura le défilé.

Ainsi les Maréchaux Foch et Joffre, qui avaient ouvert ce défilé, n'ont pas franchi l'Arc de Triomphe parmi l'armée Française, qui, elle, a clos le défilé ; le tableau doit donc être vu comme une évocation symbolique, et non comme un « instantané », de ce défilé historique.

Les activités

du Centre Communal d'Action Sociale

14

Sortie au cabaret

11 décembre 2008



Moment privilégié le jeudi 11.12.2008 pour la sortie surprise organisée comme tous les ans par le CCAS et la Municipalité.

Une cinquantaine de personnes a participé à cette journée qui s'est déroulée au Beau-lieu Cabaret situé au cœur du

Perche, établissement ouvert depuis un an et déjà très en vogue.

Après l'excellent repas servi dans une ambiance musicale, danseurs, chanteurs, magiciens se sont succédés sur la scène.

Plumes et paillettes étaient au

rendez-vous dans la pure tradition des revues parisiennes. A la fin du spectacle, la piste était libre pour accueillir les danseurs enthousiastes.

Durant cette après-midi, les soucis oubliés laissent la place aux rêves ; nous avons tous retrouvé nos vingt ans.

Distribution de colis aux anciens



20 décembre 2008



Comme tous les ans, la Commune a porté une attention toute particulière à ses aînés de plus de 70 ans. Le CCAS a procédé, au nom de la Municipalité, à la distribution de colis bien garnis à chacun d'entre eux. Le « Père Noël » est donc aussi passé pour nos anciens, le matin à la Mairie, puis aux Réaux dans l'après-midi.

Les nuisances sonores

Quelques explications au sujet de la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2008 concernant les nuisances sonores. (Voir compte-rendu).

ADCBA communique

« ADCBA (Association de Défense Contre le Bruit de l'Autoroute) a pour seul but la lutte contre les nuisances sonores de l'autoroute A6. Forte de plusieurs centaines d'adhérents, elle a multiplié ses efforts

pour être reconnue et entendue ; ce qui lui a permis d'être reçue et écoutée au Secrétariat d'Etat aux transports, au Conseil Général, au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et par APRR (autoroute Paris Rhin Rhône).

Le PNR a invité les maires concernés à faire prendre une délibération afin de permettre à ADCBA, d'étudier les modalités d'une action juridique pour contraindre l'Etat à agir contre les nuisances sonores.

Dores et déjà, ADCBA vous convie, adhérents ou non-adhérents, à son assemblée générale, prévue le **vendredi 13 mars 2009 à 20H30 à la salle de la Mairie de Cély en Bière**, pour vous présenter et commenter ses dernières actions et ses projets. Une participation nombreuse ne peut que renforcer les perspectives de succès.

ADCBA compte sur vous. » (Voir encart dans le bulletin municipal)

15

Ramassage des ordures ménagères

Nous rappelons que les containers ne doivent être placés sur les trottoirs que la veille des ramassages et rentrés le soir.

Le jeudi matin
semaines impaires



Le jeudi matin



Le lundi matin :
ordures ménagères



Le Parc Naturel Régional

L'avant projet de Charte « Objectif 2011-2023 »

Soisy sur Ecole très concernée par le développement durable et la biodiversité

16

Dans le cadre de la révision de sa Charte, le PNR nous a soumis ainsi qu'aux autres signataires, un avant-projet, résultant du travail de toutes les commissions depuis la rentrée de septembre.

La Municipalité et son Conseil ont proposé pour le compte de Soisy sur Ecole quatre amendements qui paraissent judicieux pour la Commune. Ils concernent essentiellement la mise en valeur de notre patrimoine culturel et touristique (Voir compte-rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2008).

Après retour de toutes les communes, cet avant-projet a été amendé

et validé lors du Comité Syndical du 16 décembre 2008. Il va être envoyé maintenant au Conseil Régional d'Ile de France qui le fera parvenir pour avis intermédiaires à Monsieur le Préfet de Région. Celui-ci recueillera les avis des services déconcentrés de l'Etat, du Ministère de l'Ecologie de l'Energie et du Développement durable, du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs

La Rivière Ecole

NOTE D'INFORMATION SUR LES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Droits et obligation des riverains

1- L'entretien

Le riverain d'un cours d'eau non domanial (privé) est propriétaire du fond de la rivière jusqu'à la moitié de son lit (article L215-2 du Code de l'Environnement), mais l'eau ne lui appartient pas. Elle est propriété commune (Res Communis).

Le Code de l'Environnement l'oblige à un entretien régulier, qui consiste en un élagage et recépage de la végétation arborée ainsi qu'à l'enlèvement d'embâcles et de débris flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux et d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques (article L215-14 du Code de l'Environnement).

2- La servitude de passage

Le riverain est obligé de faciliter le passage des engins dans la limite d'une largeur de 6 mètres (article 58 de la Loi n° 2003-699 du 30 juillet

2003) lors de l'entretien effectué par le syndicat, lorsqu'il existe un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien ou une servitude de passage (article L215-19 du Code de l'Environnement).

3- Le droit de pêche

Le riverain possède le droit de pêche sur la portion du cours d'eau longeant sa propriété. Il a l'obligation, s'il l'exerce, de justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche (être titulaire de sa carte de pêche conformément à l'article L436-1 du CE) et avoir acquitté la taxe piscicole.

Le riverain peut concéder son droit de pêche à un tiers, qui bénéficiera également du droit de passage (L435-6).

4- Les berges

La réfection des berges peut être soumise à une procédure de déclaration ou d'autorisation conformément aux articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement, selon la nature des matériaux utilisés, le linéaire réalisé et la largeur du cours d'eau.

Il ne faut en aucun cas utiliser des matériaux susceptibles de polluer la rivière. Il est important de préserver au maximum l'aspect naturel de la berge, afin de respecter le milieu de vie des plantes et animaux. On utili-

sera de préférence des techniques dites végétales (utilisation de matériel végétal vivant) si les conditions le permettent.

5- Le pompage

Le pompage en rivière est autorisé à des fins domestiques (moins de 1000 m³/an). Dans le cas contraire, il est réglementé par le Code de l'Environnement selon le débit du cours d'eau, le débit pompé et le volume prélevé.

6- Le remblaiement

Le remblaiement en bordure de rivière (zone humide et/ou zone non humide) est soumis au Code de l'Environnement selon sa surface et son épaisseur. Mais il peut également être réglementé par le Code de l'Urbanisme : il convient de se renseigner à la mairie de la commune concernée.

Naturellement, il ne faut en aucun cas utiliser de matériaux polluants pour effectuer des remblais, car il y a un risque de pollution de la rivière et de la nappe phréatique.

Le remblai a un impact considérable sur le milieu naturel car il change la nature du sol et donc le milieu de vie de la faune et de la flore ; il a aussi un impact hydraulique majeur car il modifie l'écoulement naturel des eaux lors des crues.

Naturels Régionaux de France.
Après prise en compte de tous ces avis, le projet de Charte sera élaboré dans les commissions, puis validé en Comité syndical, pour être soumis à enquête publique au cours du 2^{ème} semestre 2009, puis à tous les signataires.

A suivre...

Aides financières pour Soisy sur Ecole

Le parc du Gâtinais va nous aider en 2009 à financer nos travaux de valorisation du village.

- ▶ subvention pour l'enfouissement de l'éclairage public rue St Spire : 45740 €.

- ▶ subvention pour l'enfouissement des containers à verre : 17540€
- ▶ subvention pour paysager le columbarium : en cours

Quelques définitions :

Développement durable :

développement économique, social et environnemental des activités humaines dans un souci permanent pour les générations futures, du respect et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Biodiversité :

diversité du monde vivant (diversité génétique, des espèces et des écosystèmes).

7- La création d'étangs

La création d'étangs est réglementée par le Code de l'Environnement selon la surface en eau et la catégorie du cours d'eau où s'effectue son rejet.

La communication entre le plan d'eau et la rivière n'est pas souhaitable car l'eau de l'étang est plus chaude et moins oxygénée. Les espèces animales (poissons notamment) et végétales diffèrent donc entre la rivière et l'étang et elles ne sont pas toujours compatibles.

Quelques conseils aux riverains...

Ne rejetez pas vos tontes de pelouses, vos branches ou troncs d'arbres ou tout autre déchet (même végétal) dans la rivière : la quantité excessive de matière organique dans l'eau provoque une forte consommation d'oxygène et nuit à la qualité de l'eau. De plus, l'accumulation des déchets au niveau des ouvrages peut provoquer des débordements. Vérifier que l'assainissement de votre domicile est relié au réseau collectif, s'il existe, et ne se rejette pas directement dans la rivière. S'il s'agit d'un assainissement individuel (fosse septique), entretenez-le régulièrement : un mauvais fonctionnement peut également polluer la rivière.

Si vous avez un chauffage au fioul, vérifiez que votre citerne possède une

cuve de rétention de volume suffisant et méfiez-vous des débordements au moment du remplissage.

Les contacts

Si vous avez des projets de travaux en bordure de rivière ou des questions, n'hésitez pas à prendre conseil auprès :

- ▶ de votre mairie,
- ▶ de votre syndicat de rivière : SIA-RE 58 Rue de la Mairie- 77630 ARBONNE LA FORET,
- ▶ de la Mission Inter Service de l'Eau (MISE, cité administrative-

- ▶ Pré Champlain- 77000 MELUN), du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP- 13 rue des Fossés- 77000 MELUN),
- ▶ de l'Equipe Départementale d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (EDATER, Direction de l'Eau et de l'Environnement, Conseil Général 77- 145 Quai Voltaire- 77190 DAMMARIE LES LYS).



Le vide grenier du 21 septembre 2008

18 Comme tous les ans à Soisy sur Ecole, l'automne a commencé par le traditionnel vide grenier, où, toutes et tous furent heureux de se retrouver.

Petits bibelots, vêtements, livres et objets insolites jonchaient la Place de l'ancienne Gare, le chemin du Tacot et le chemin du Cheval Bart. Les joyeux roucoulements des perruches de Papy Boulat ont accompagné les trocs des badauds très nombreux avec les exposants

Cette manifestation, qui remporte à chaque fois un franc succès, est organisée par les Amis de Soisy et la Municipalité.



Les Amis de Soisy sur Ecole

Horaires des activités

Théâtre : le mercredi de 17h à 18h

Danse : le vendredi de 17H à 19H

Gymnastique : le vendredi de 17H30 à 19H30





8^{ème} Marché de Noël à Soisy sur École 14 décembre 2008



Boules, guirlandes, rubans et paquets cadeaux, vin chaud, miel et pain d'épice, sans oublier les huîtres et le foie gras, nous mettent dans l'ambiance de Noël qui approche et nous donnent des idées pour nos tables de fête.

A l'extérieur comme à l'intérieur de l'ancienne caserne des pompiers, des fabrications artisanales de bougies, porcelaines, petits jouets ou objets pour l'occasion, bijoux fan-

taisie, livres et cartonnages, rivalisent d'originalité (22 participants) . 19

Les enfants et leurs parents ont travaillé aussi très dur pour renflouer les caisses de leurs écoles et leurs stands sont très chaleureux.

Les Amis de Soisy assurent comme à l'accoutumée le ravitaillement et proposent à ceux qui sont un peu transis, de quoi se réchauffer.

Les fêtes de fin d'année n'échappent pas au traditionnel marché de Noël, qui depuis huit ans à Soisy sur Ecole, anime notre village pour notre plus grand plaisir.



Union Sportive de Soisy-sur-Ecole (USSE)

L'Assemblée générale de l'USSE a été organisée le 14 novembre 2008, suite aux AG de ses 2 sections Foot et Tennis.

Courant janvier, les enfants accompagnés de bénévoles de nos sections vous ont proposé le calendrier 2009 de l'USSE :

MERCI de votre chaleureux accueil et de votre générosité.

Votre participation contribue directement au fonctionnement de nos clubs et à l'organisation des différentes manifestations et compétitions sportives tout au long de l'année.

La section TENNIS de l'USSE



L'Assemblée générale de la section tennis s'est tenue le 17 octobre 2008.

Après le rapport moral du Président, le bilan de l'année 2007/2008 et la présentation des éléments financiers de la section, l'élection du nouveau bureau a été soumise au vote des participants : 3 nouveaux membres ont ainsi rejoint l'équipe dirigeante de la section.

Composition du bureau :

| | |
|---------------------|------------------------------------|
| Jacques ORLUC | Président / Ecole |
| Françoise LEBRUN | Trésorier |
| Jean-Pierre SIMONET | Secrétaire |
| Dominique HETIER | Communication / Compétition Femmes |
| Gérard BAUTRAIT | Equipements |
| Patrick GUYOT | Compétition Hommes |
| Pascal PILOT | Compétition Hommes |
| Anne ROLLING | Compétition Femmes |
| Philippe DURAND | |
| Alain CARPENTIER | |
| Philippe LEFAUCHEUX | |

Cotisations :

| | |
|---|-------|
| Adulte seul | 90 € |
| Couple d'adultes | 155 € |
| Enfant -18 ans | 40 € |
| Etudiant | 55 € |
| -10% pour les parents ayant 1 enfant à l'école de Tennis | |

Permanence à la Maison des Sports :

Dimanche => de 11 à 12h30
Mercredi => de 18 à 19h

La section FOOT de l'USSE

L'assemblée générale du 7 novembre a rassemblé tous les amis de la section : compétiteurs, entraîneurs des équipes, éducateurs, parents, supporters, sponsors, membres du bureau et de la Municipalité.

La section a présenté son bilan et ses projets pour la saison 2008/2009.

Le bureau s'est vu reconduit dans ses fonctions, fort de la confiance de ses adhérents.

Vous trouverez toutes les coordonnées des responsables et animateurs des sections foot et tennis dans le calendrier 2009 : n'hésitez pas à nous contacter pour toute information.



Les activités

aux Réaux

Un après midi festif aux Réaux - 2 novembre 2008

ALO2R raconte :

« 40 personnes lèvent le verre de l'amitié et trinquent à la réussite de l'initiative de 4 mois de bénévolat au service de l'animation d'un lieu de rencontres et de convivialité... un dimanche de plaisir d'être ensemble.

Durant 4 mois, plus de 50 résidents sont venus nous voir, accompagnés de leur famille.

Une pensée à toutes celles et ceux qui auraient souhaité partager ces moments de détente et qui n'ont pas pu nous rejoindre pour des raisons de santé.

Amitiés à toutes et tous »



21

La Galette de l'amitié du 8 janvier 2009



A Soisy sur Ecole, dans les salons de la résidence Rousseau des Réaux, s'est déroulée le 8 janvier dans l'après-midi, une rencontre conviviale autour d'une galette. Rencontre organisée par l'Association des locataires résidents des Réaux (ALO2R).

Près de 100 personnes ont participé à cette fête. Outre les locataires et les copropriétaires résidant aux Réaux, il a été remarqué la présence de nombreux conseillers municipaux de la Commune souvent ac-

compagnés de leurs conjoints, de Monsieur l'Abbé Dieudonné Esako curé de la paroisse, ainsi qu'une délégation du CCAS.

Très touché par une présence aussi nombreuse, le président de l'Association, Monsieur Maurice Lubczanski, après avoir présenté à toutes et à tous, ses vœux sincères pour 2009, a remercié les résidents qui se dévouent bénévolement toute l'année pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque, des activités sportives ou assurer les animations culturelles.

Il termine en remerciant la Direction des Réaux pour l'aide qu'elle a apportée au déroulement de cette réunion.



Séance du 14 octobre 2008



Nuisance sonore de l'autoroute A6- Délibération pour demander l'accompagnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français :

A l'unanimité, le Conseil municipal demande l'appui du PNR dans cette démarche.

Le gouvernement a en effet, inscrit cette opération dans le budget 2009, après une étude demandée par les communes concernées, qui met en évidence le niveau élevé des nuisances sonores dues à l'autoroute A6.

Signature d'un contrat de bassin entre le Syndicat de la rivière Ecole, Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les collectivités du bassin versant de la rivière Ecole, La Région Ile de France.

Participation de la Commune pour l'année 2008 : 410,73 €

L'Ecole élémentaire a désormais un nom : « L'Ecole des deux tertres ».

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce choix.

Séjour en classe de neige :

Le prochain séjour est prévu début 2009 et concerne 32 enfants. Le montant de la prestation s'élèvera à 25968 € et sera imputé sur 2009.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la répartition des frais de séjour, par enfant, soit :

- ▶ part de la commune : 512 € (63%)
- ▶ part des familles : 299 € payables en 4 fois.

- ▶ aide financière au cas par cas aux familles en difficulté.

Cimetière - Tarification de la vente des cases du columbarium

978 € pour une période de 15 ans.
1467 € pour une période de 30 ans.

Le point sur les travaux en cours

Ce qui est terminé :

- ▶ Le remplacement des branchements plomb dans la Grande Rue.
- ▶ L'enfouissement « moyenne tension » rue de la Ferté.
- ▶ Marquage blanc sur tous les axes.
- ▶ Remplacement et mise en place des panneaux de signalisation routière.
- ▶ Simulation partielle du projet d'aménagement de la route de Corbeil.

Ce qui est prévu :

- ▶ Enfouissement des réseaux rue St Spire.
- ▶ Réfection d'un tronçon de chaussée (200m), chemin du Pavé de Milly.
- ▶ Sécurisation des rues de Melun et de la Croix Bussière.
- ▶ Régulation des problèmes de stationnement.

Séance du 2 décembre 2008

Indemnités de conseil et de budget

Le Conseil Municipal décide après délibération d'attribuer à Madame Grange, receveur des impôts, une indemnité de conseil à taux plein pour une prestation globale d'assistance et de conseil, fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des 3 derniers exercices et selon le tarif réglementaire : soit, pour l'année 2008, un montant net arrêté de 417,49 € (457,42 € brut).

Une restructuration complète du service des impôts regroupera prochainement les perceptions et les services des impôts fonciers, du cadastre, des impôts sur le revenu.

Droit d'accueil des élèves en cas de grève

En application de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec l'Inspection Académique.

En cas de grève du personnel enseignant, une liste de personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil sera établie.

Une compensation financière sera attribuée à la Commune, pour un montant de 110 € /jour /groupe de 15 enfants accueillis.

Désignation d'un membre supplémentaire au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Madame Bernadette Paillard dont la candidature de déléguée a été reconduite pour 6 ans par l'Union Départementale des Associations Familiales, est désignée membre supplémentaire, en qualité de délégué familial devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Composition du bureau du CCAS :
Rappel

Membres du Conseil Municipal :

M. Béguet Alain
Mlle Girard Nathalie
M. Lubczanski Maurice
Mme Caillette Danièle
Membres extérieurs :
M. Albaret Michel
Mme Labbé Yvette

Déléguée de l'UDAF :
Mme Paillard Bernadette



Directeur de publication : Henri Boulat

Comité de Rédaction : Claude Alard, Philippe Berthon, Danièle Caillette, Christian Cartier, Sylvie Chappot, Gilbert Fischer, Cécile Guyot, Chantal Schiro, Maurice Lubczanski

Impression LVRI – www.lvri.fr - Tirage : 900 exemplaires

© Reproduction interdite sauf autorisation

Le Verger des Challois



Jacqueline LEGRAND
Producteur

Chemin pavé de Milly-la-Forêt
BEAUVAIS - RD 948
91750 - CHAMPCUEIL

Tél. : 01 64 98 01 96
Fax : 01 64 98 50 82

Le Verger à votre service

Sur le marché de
Corbeil-Essonnes
le mardi, vendredi et
dimanche

Sur le marché de
Milly-la-Forêt
le jeudi après midi

Au verger
Tous les jours sauf
mardi

L'hiver
de 10 h à 12h
et de 15h
à 18h30
l'été de 10h
à 12h00
et de 16h à 19h

Cueillette en libre-service

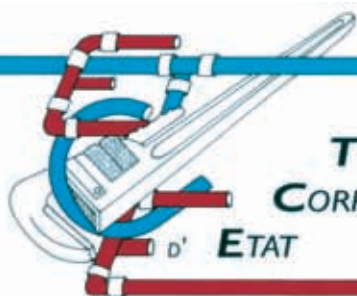
**de pommes
de fin août
à fin octobre**

Renseignez-vous
au magasin

**Nous produisons
au Verger des Fruits
et Légumes issus de
la culture raisonnée.**



Pour faire paraître
votre publicité
dans ce bulletin
prendre contact avec
la Mairie
de Soisy-sur-Ecole
01 64 98 00 01



ENTREPRISE
TOUS
CORPS
D' ETAT

MM. COLAVOLPE

18 bis, rue des Fourneaux 91840 SOISY-SUR-ECOLE
SARL AU CAPITAL DE 50 000 € - SIRET 380 879 999 00015 - RM 91 - APE 4544M

ALPHABAE
MIROITERIE

- VERANDA MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC
- MIROITERIE VITRERIE REMPLACEMENT DE CASSE
- AGENCEMENT DE MAGASINS VOLETS ROULANTS
- RIDEAUX MÉTALLIQUES STORES DÉCORATIF

JEAN-PIERRE CHEVIN

ALPHABAE chemin de la Genèvre 91840 Soisy s/ Ecole. Tél : 01 64 98 41 51 Fax : 01 64 98 09 61 alphabae@wanadoo.fr
EUR, au capital de 7625 € APE 4544 Siret 412 999 660 00016

Netto

Hard Discount Alimentaire

**UN BESOIN = UN PRODUIT
DONC MOINS DE TENTATIONS**

OUVERTURE

Lundi à samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

Fermé le dimanche

Z.A. du Chenêt (entre Milly et Maise)

91490 MILLY-LA-FORÊT } 01 64 98 48 48



BARTHEL

*ETUDE - CONSEIL
RÉALISATION - ENTRETIEN*

Entreprise **TOUT VOTRE JARDIN**

37, Grande Rue - 91840 Soisy-sur-Ecole

Tél. 01 64 98 40 82

Portable : 06 60 27 84 54



Travaux Publics de Soisy

Pour vos travaux de collectivités et particuliers de :

Terrassements, Voiries, Assainissement.

Location de matériel

36, rue de La Ferté Alais - 91840 Soisy-sur-Ecole

Tél. 01 64 98 03 83

e-mail : tpsoisy@wanadoo.fr

Verrerie d'Art de Soisy-sur-Ecole

Boules
d'escalier
Mangeoires
pour les
oiseaux
Bijoux irisés
chaînes argent
Et nombreuses
créations dans
nos collections

Visite libre

Le Moulin des Noues - BP2
91840 Soisy-sur-Ecole
Tél. 01 64 98 00 03

Nouveau site
internet :

www.verrerie-soisy.fr



Les Mousquetaires

**ONCY-SUR-ÉCOLE
MILLY-LA-FORÊT**

**TOUS UNIS CONTRE
LA VIE CHÈRE**

Lundi
14 h 30 - 19 h 30
**OUVERTURE
SANS INTERRUPTION**
Mardi au samedi
8 h 30 - 19 h 30
Dimanche
9 h - 12 h 30

NOUVEAUX SERVICES



Grande Rue - Direction Malesherbes

Tél. 01 64 98 73 32
ouvert le dimanche matin

